

Société de Chant de la Ville d'Estavayer-le-Lac

Procès-verbal de l'assemblée générale du jeudi 26 août 2021 tenue au Buffet de la Gare à Estavayer-le-Lac

Il est 19h.10 quand le président, Jean-Luc Sapin, déclare ouverte l'assemblée générale en souhaitant la cordiale bienvenue aux 34 membres présents ; il salue en particulier la marraine Madame Thérèse Meyer, le président d'honneur Monsieur Louis Joye, le représentant de la Commune d'Estavayer en la personne de Monsieur Samuel Ménétre, le responsable du site internet de la société Monsieur Roger Ansermet, ainsi que Monsieur Henri Dubey représentant le journal Le Républicain.

Plusieurs membres se sont excusés ; il s'agit de Jean-Claude Gander, Gérald Caboussat et Raoul Vorlet. Le journal La Broye s'est aussi excusé. Par l'entremise de Christian Emery, notre membre d'honneur Michel Waeber s'excuse ayant un empêchement de dernière minute ; toutefois, c'est avec plaisir qu'il nous offre les cafés qui seront servis à l'issue de la collation.

La convocation a été envoyée aux membres de la société le 10 août 2021, soit dans le délai prévu par les statuts. Les points à l'ordre du jour ne font l'objet d'aucune remarque ou objection, ni de souhait de modification. L'assemblée peut donc valablement délibérer selon le tractanda ci-après :

1. Salutations et ouverture de l'assemblée
2. Nomination de deux scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 août 2020 et approbation
4. Présentation des comptes de l'exercice 2020-2021
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Approbation des comptes de l'exercice 2020-2021
7. Projet et stratégie pour le futur du chœur
8. Présentation du budget de l'exercice 2021-2022 et approbation
9. Cotisations
10. Rapport du Président
11. Rapport du Directeur
12. Saison musicale 2021-2022
13. Admissions et démissions
14. Remplacement d'un membre au sein du comité
15. Divers

Une liste des présences circule au niveau des tables. Les membres présents ainsi que les invités sont priés de bien vouloir la signer pour justifier leur présence d'une part et pour le contrôle de traçabilité dans le cadre du Covid 19 d'autre part.

Avant de débiter le point 2 du tractanda, le président a une pensée pour les membres de la société qui ont perdu un proche durant cette année musicale ; une pensée toute particulière envers notre membre d'honneur Monsieur Jean-Marie Rey récemment décédé.

L'assemblée respecte une minute de silence.

2 - Nomination de deux scrutateurs

Deux scrutateurs sont désignés par le président, à savoir Tarcitius Godel et Gabriel Grandgirard qui acceptent leur mandat.

3 - Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 août 2020 et approbation

Comme prévu, le procès-verbal n'est pas lu ; les membres ont pu en prendre connaissance sur le site internet de la société ou à disposition ½ heure avant la présente assemblée.

Il ne fait l'objet d'aucune remarque et est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Le secrétaire Jean-Pierre Baechler est remercié pour la rédaction de ce procès-verbal.

4 - Présentation des comptes de l'exercice 2020-2021

Le caissier Christian Kolly présente les comptes en question.

En résumé, les charges se sont élevées à CHF 14'036.45 et les recettes à CHF 8'055.34, d'où un déficit de CHF 5'981.11.

Il est rappelé que le budget de l'exercice prévoyait un déficit de CHF 20'250.00.

Quant au bilan, la fortune de la société se monte à CHF 75'290.52 au 30 juin 2021.

Comme l'année précédente, la société a fait appel à la Caisse publique de chômage dans le cadre des RHT (réductions des horaires de travail) pour compenser quelque peu les salaires versés.

Quelques membres questionnent encore le caissier sur certains postes des comptes. Les réponses fournies aussi bien par le caissier que par le président ont satisfait les différents intervenants.

5 - Rapport des vérificateurs des comptes

Paul Bourqui et Walter Niggli ont contrôlé les comptes de l'exercice sous revue. Walter donne lecture du rapport en résultant et propose d'accepter les comptes tels qu'ils ont été présentés et d'en donner décharge au comité et au caissier. Il remercie Christian Kolly pour sa précision, ses compétences et sa disponibilité.

6 - Approbation des comptes de l'exercice 2020-2021

Le président met au vote les comptes de l'exercice ; ils sont acceptés à l'unanimité et Christian Kolly est remercié pour son travail.

7 - Projet et stratégie pour le futur du chœur

Durant le laps de temps qui s'est écoulé sans activité musicale suite aux contraintes sanitaires liées au Covid 19, le comité ainsi que le directeur ont réfléchi sur l'avenir du chœur. En effet, force est de constater que notre chœur vieillit et que depuis quelques années le recrutement de nouveaux chanteurs est difficile. Il est temps de faire quelque chose afin de rajeunir et redynamiser notre chorale car dans un proche avenir la société pourrait disparaître. Nos moyens financiers nous permettent d'investir quelque peu dans ce sens.

Le comité a fait appel à une société de Villars-sur-Glâne <<UP TO YOU>>. Cette entreprise, spécialisée dans les médias sociaux et la communication digitale, nous propose une stratégie en plusieurs phases non dissociables, comprenant un concept vidéo, un pack de photos/graphisme, la création et la publication des contenus ainsi que le lancement des campagnes publicitaires sur facebook.

Cette première étape devrait permettre aux internautes d'identifier notre société et, espérons-le, d'attirer de nouveaux membres plus jeunes capables d'étoffer nos différents registres.

Pour mener à bien ce projet, le comité sollicite le soutien, l'aide et la participation de chaque membre.

L'idée de dynamiser notre chœur ne devra pas s'arrêter là et nous devons pousser plus loin nos réflexions et pourquoi pas

-modifier le nom de la société pour qu'il soit plus court et plus attractif ; le logo pourrait aussi être remodelé ;

-changer notre habillement qui est actuellement un peu ringard et pas adapté si nous espérons recruter quelques nouveaux jeunes chanteurs ;

-revoir notre répertoire de chants tout comme la formule de nos concerts.

Pour réaliser cette étape, le comité demande à l'assemblée une enveloppe de CHF 13'000.00.

La discussion étant ouverte, le président commente et apporte des précisions et réponses aux nombreuses questions et demandes de renseignements complémentaires émanant de l'assistance.

Au final, ce projet est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

8 - Présentation du budget de l'exercice 2021-2022

C'est à nouveau Christian Kolly qui présente et commente le budget concocté.

Les recettes prévues se chiffrent à CHF 30'500.00 et les dépenses à CHF 50'000.00, d'où un déficit de CHF 19'500.00.

Ce grand déficit est justifié notamment par le coût du projet et stratégie du futur du chœur de CHF 13'000.00.

L'approbation de ce budget est effectuée à main levée ; il est accepté à l'unanimité.

9 - Cotisations 2021-2022

Au vu de la situation financière actuelle de la société, le comité propose de maintenir la cotisation annuelle à CHF 50.00.

Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée décide à l'unanimité du maintien à CHF 50.00 de la cotisation pour l'année musicale 2021-2022.

10 - Rapport du Président

Le président relate la saison musicale 2020-2021 qui fut une année difficile à gérer en lien avec la pandémie. En effet, suite aux recommandations sanitaires émanant des instances fédérales et d'entente avec la direction du chœur, les répétitions ont été stoppées le 28 octobre 2020. Nous attendions rapidement des nouvelles positives mais une longue trêve s'installa. En avril 2021, le Conseil fédéral donnait le feu vert pour la reprise des répétitions ; toutefois, des directives trop exigeantes pour notre chœur nous ont contraints d'y renoncer; les membres de la société ont été informés de cette décision par courrier du 30 avril 2021. Dès lors, la société n'aura plus aucune activité jusqu'au terme de l'année musicale.

Afin de maintenir un contact avec et entre les membres, tout en respectant les recommandations sanitaires, un apéritif dînatoire a été organisé le 12 juin 2021 à Cugy ; cette rencontre fut une réussite en tous points. Des remerciements sont adressés aux organisateurs de cette journée Dominique Pythoud et Jacques Marguet.

Pour régler les affaires administratives courantes et pour examiner tout ce qui incombe à une société telle que la nôtre, notamment le point 7 du tractanda de la présente assemblée, le comité s'est réuni mensuellement.

Quant aux activités extra-chant, soit le marché staviacois et la brocante en plein air, elles se sont déroulées récemment dans des conditions respectables vu la situation actuelle. Cependant, l'organisation de ces manifestations devient difficile et lourde pour notre société.

A l'avenir, il sera nécessaire d'entrevoir des améliorations. Un merci tout particulier aux épouses des membres pour le travail accompli durant ces deux manifestations.

Au terme de son rapport, le président adresse des remerciements au directeur Jean-Marie Kolly, au sous-directeur Michel Pury, aux collègues du comité pour le travail accompli tout au long de l'année, à la commission de musique, aux bibliothécaires, au porte-drapeau et à son remplaçant et à leurs accompagnants, aux choristes et à leur épouse et conjoint, à Roger Ansermet responsable du site internet de la société, à la Paroisse St-Laurent pour la mise à disposition des locaux lors des manifestations extra-chant, à la Commune d'Estavayer pour son aide financière et pour la mise à disposition de la salle de répétitions, à Mme Thérèse Meyer notre marraine, au président d'honneur Louis Joye, aux membres d'honneur pour leur soutien.

Le président Jean-Luc Sapin souhaite longue vie à la Société de Chant de la Ville d'Estavayer-le-Lac.

11 - Rapport du Directeur

Après les salutations d'usage, le directeur dit toute la frustration que l'on ressent lorsque l'on est privé de quelque chose, en l'occurrence privé de musique, de pratique musicale collective et de contacts humains. L'année écoulée fut tout aussi particulière que la précédente, vidée de sa substance musicale avec un arrêt brutal en novembre 2020. Sa déception fut également celle de ne pouvoir mener à terme le cours de solfège tout comme la préparation du concert avec les différentes pièces prévues sur le thème 'La femme est l'avenir du Chœur'. Nous devons toutefois essayer d'en tirer profit en renaissant, en positivant et en apportant des changements et améliorations. Il relève le plaisir qu'il a eu de réentendre des voix musclées avec la partition 'Gentille batelière' lors de l'apéritif dînatoire de juin dernier ; ce chant nous a fait un bien fou.

Les projets pour l'année musicale à venir vont résonner sur la note si.... ! La reprise des répétitions est fixée au jeudi 2 septembre ; un plan de travail avec notamment le cours de solfège, la préparation du concert de l'Avent et du concert annuel sera distribué lors de ce premier rendez-vous.

Nous sommes en 2021 et nous avons un nouveau chapitre à écrire dans le livre d'or du chœur ; choisissons notre plus belle plume et allons-y de notre plus belle écriture. Soyons confortés dans la définition à donner au chœur, dans la prise d'une direction à la foi nouvelle et différente. C'est à nous tous de formuler la définition et traçons ensemble la ligne à donner.

Au terme de son rapport, le directeur adresse des remerciements aux personnes ayant des responsabilités pour la bonne marche de la société.

Il souhaite le meilleur à chacun, aux proches et aux familles.

12 - Saison musicale 2021-2022

La saison musicale 2021-2022 va débiter de manière plus concrète le jeudi 2 septembre 2021 à 20h.00 à la salle de théâtre du Sacré-Cœur. Le comité ainsi que les directeurs souhaitent que cette nouvelle année musicale se déroule sans interruption ; de nouvelles directives émanant des instances fédérales devraient nous être communiquées d'ici fin septembre 2021. Le programme d'étude des chants reste plus ou moins identique à celui de la saison 2020-2021. En plus des prestations ou activités qui viendront s'ajouter au programme en tenant compte de l'évolution de la pandémie et des recommandations sanitaires, il est prévu que nous participions au concert de l'Avent à la Collégiale St-Laurent le dimanche 5 décembre 2021 ; quant à notre concert annuel, il se déroulera le dimanche 1^{er} mai 2022.

13 - Admissions - Démissions

Au chapitre des admissions, l'on enregistre l'arrivée d'un nouveau membre en la personne de Dominique Aebischer.

Il n'y a aucune démission.

14 - Remplacement d'un membre au sein du comité

Un membre a décidé de se retirer du comité de la société. Il s'agit de Jacques Marguet ; le président donne lecture de sa lettre de démission.

Jacques Marguet est entré au comité lors de l'assemblée d'automne 2009. Il a occupé la fonction de responsable de la logistique et de l'organisation des manifestations extra-chant. Cette responsabilité n'est pas aussi simple que l'on pense et est parfois ingrate ; lorsque tout roule, vous êtes le roi et quand l'organisation pêche quelque peu, vous êtes sous les feux de la critique. Par son caractère souple, jovial et de bonne foi, Jacky a toujours donné le meilleur de lui-même dans ce qu'il a entrepris.

En guise de remerciements, un présent sous forme d'un carton de bouteilles de vin lui est remis après des applaudissements nourris de l'assistance.

Pour remplacer ce membre, le comité propose à l'assemblée Philippe Quartenoud.

L'assemblée ne formulant aucune autre proposition, Philippe est nommé par acclamation ; il est d'ores et déjà remercié pour sa disponibilité et son engagement.

15 - Divers

Avant de donner la parole à l'assistance, le président nous informe qu'après l'assemblée, il sera distribué deux T-Shirts et deux Polos à chaque membre ; comme décidé en 2020, une participation de CHF 50.00 sera encaissée auprès de chacun. Le président profite de l'occasion pour remercier notre sponsor Daniel Ansermet pour sa générosité.

Dans le courant de cet automne, nous allons organiser un ou deux samedis pour remettre en ordre le matériel que nous avons pour les manifestations extra-chant dans le local de la Paroisse. Des informations seront communiquées ultérieurement lors d'une répétition.

Madame Thérèse Meyer, marraine

Notre marraine nous dit tout le plaisir qu'elle a d'être parmi ses filleuls ce soir. Elle nous félicite pour avoir tenu le coup durant cette période de pandémie et nous souhaite une très belle nouvelle année chorale. Le chant apporte le bonheur et l'amitié. Mme Meyer nous offre une partition à l'occasion du futur concert au printemps 2022.

Monsieur Samuel Ménétrety

En sa qualité de conseiller communal, Monsieur Ménétrety nous remercie pour l'invitation à cette assemblée et nous transmet les salutations du Conseil communal. Dans cette période délicate, il nous adresse des encouragements. Il nous félicite pour notre décision d'entreprendre quelque chose dans le but de redynamiser et rajeunir la société. Notre chorale étant une société officielle de la commune, il prend note que nous sommes disposés à participer à des manifestations officielles de la commune, comme par exemple la réception des nouveaux citoyens. N'ayant pas le temps nécessaire pour se consacrer à l'art choral et rejoindre notre société, il se propose d'être disponible pour donner un coup de mains au marché ou à la brocante.

Christian Emery

Christian présente la candidature de membre d'honneur en la personne de Bernard Banderet. L'engagement de Bernard tant en qualité de membre actif durant 34 ans que celui exercé au sein du comité est un exemple. Bernard a renoncé pour raison d'âge à poursuivre son activité auprès de notre société lors de l'assemblée d'août 2020.

C'est par acclamation que Bernard Banderet est nommé membre d'honneur ; ce mérite sera relevé lors du prochain concert au printemps 2022.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée à 21h.00.

Il remercie toutes les personnes présentes pour leur active participation, donne rendez-vous aux chanteurs le jeudi 2 septembre 2021 à 20h.00 pour la première répétition de la saison ; il invite ensuite toute l'assemblée à partager la collation servie par la famille Guex.

Estavayer-le-Lac, le 16 septembre 2021

Jean-Pierre Baechler, secrétaire